

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de SAINT-BRIEUC

COMMUNE de PLOUVARA

n°15-12-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

Convocations le 27/11/2015

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

L'an deux mille quinze, le deux décembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr JOURDAIN Philippe, Maire.

Etaient présents : P.JOURDAIN - C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - R.ROINÉ - A.GUÉNO
R.GUILLOUX - L.TURBAN - F.ERNAULT - D.LECOQ - F.MÉHAUTÉ
C.BANIEL - L.HUBY - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Absent excusé : P.GOUEFFON

Secrétaire de séance : R.ROINÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet, qui vise à diminuer le nombre d'intercommunalités (diminution de 30 à 9), à renforcer des pôles constitués par les villes centres (Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) et à maintenir une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

Monsieur Le Préfet invite les collectivités concernées, en l'occurrence LE LEFF Communauté et ses communes membres, à délibérer sur la proposition concernant notre territoire à savoir la fusion de LE LEFF Communauté avec LANVOLLON-PLOUHA.

Pour sa part, LE LEFF Communauté a confirmé sa volonté de poursuivre les travaux et le dialogue en vue d'un rapprochement avec les deux communautés de communes de LANVOLLON-PLOUHA et SUD-GOËLO. Considérant la complémentarité des services, les

compétences et atouts des trois communautés, ce périmètre aurait l'avantage de permettre au nouveau territoire de renforcer ses compétences, son attractivité et de se structurer.

LE LEFF Communauté a émis un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet et demande que la fusion des trois Communautés de Communes (LANVOLLON-PLOUHA, LEFF Communauté et SUD-GOËLO) soit soumise à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) au 1er trimestre 2016.

Le Maire invite l'assemblée municipale à se prononcer à son tour sur le projet de fusion présenté par le Préfet.

Le Conseil Municipal, par 13 voix et 1 abstention,

➤ émet un AVIS DÉFAVORABLE au projet présenté par le Préfet

➤ APPROUVE la fusion des trois Communautés de Communes (LANVOLLON-PLOUHA, LEFF Communauté et SUD-GOËLO) et demande au Préfet que cette fusion soit examinée par la CDCI.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire,
Philippe JOURDAIN